

ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 20 mars 2024

Rapport de la Commission Finances
Préavis No 01-2024

Demande de crédit d'investissement pour l'appartement de conciergerie dans le Bâtiment B

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Nicole Gay et Anne Guisolan, Messieurs Gilles Favre, Rolf Keller, Christian Scaiola (excusé) et Boris Wirrich s'est réunie le mercredi 21 février 2024 à Rolle dans les bureaux d'Enjeu. Madame Mery, présidente du Codir et Messieurs Delafoge et Dufour, membres du Codir, étaient présents à notre réunion.

Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications.

Préambule

Lors du conseil intercommunal d'Enjeu du 29 novembre 2023, le Codir a exprimé l'urgence de travaux dans l'appartement du concierge sur le site du Martinet. Le Codir a demandé la clause d'urgence afin de commencer les travaux rapidement et ce procédé a suscité des débats quant à la forme du procédé mais pas sur le fond du problème. Afin de protocoler l'investissement de ces travaux, le Codir a déposé ce préavis tel que présenté. Les travaux ont déjà été entrepris et l'entrée des locataires devraient se faire courant mars.

Remarques générales

L'appartement de conciergerie du Martinet, au 1^{er} étage du bâtiment des salle de gym est désuet et n'a pas été rénové depuis de nombreuses années.

Actuellement, la responsable des concierges du site habite dans une commune avoisinante et doit se déplacer par véhicule lors de toutes les interventions. Les interventions sont nombreuses, que ce soit lors de manifestations les soirs et weekend, de l'oubli de lumières dans les locaux ou pour toutes interventions d'urgence. (pannes, déprédations, etc.) La présence sur le site de la concierge est souhaitable pour permettre également une surveillance accrue du site. Le bail à loyer de l'appartement sera lié à la fonction de concierge car les nuisances importantes du site (accès, bruits, etc.) ne permettent pas de le louer à un tiers.

Les travaux tel que proposés ont été étudié afin de minimiser les coûts car nous ne connaissons pas encore la durée de vie de ce bâtiment qui pourrait être réévalué lors de l'étude de l'ensemble du site du Martinet et son futur. L'ensemble des travaux a été devisés à 43'000.- frs. TTC

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande d'accepter à l'unanimité le préavis no 01-2024 tel que proposé.

Rolle, le 5 mars 2024

Rolf Keller, Président



Anne Guisolan

Anne-Laure Berger

Gilles Favre

Nicole Gay

Christian Scaiola
(excusé)

Boris Wirrich